



Hospitalisation contre son gré

Par **Trojanito**, le **20/02/2017** à **14:18**

Bonjour,

Mon grand-père de 89 ans est hospitalisé en attendant une place en maison de retraite dans l'Essonne (91). Il n'est pas sous tutelle. Mais il souhaiterait que je lui trouve un foyer pour personnes âgées proche de mon domicile dans le Val d'Oise (95) et non dans le 91 comme le désire un de ces enfants. C'est d'ailleurs ce dernier qui possède tous les documents d'identité et carte vital etc...

Comment puis-je faire pour aider mon grand père, à se rapprocher de moi, sans avoir de problème ?

Et ensuite mon grand père désire me donner ou me vendre sa maison, a-t-il le droit vis à vis de ses enfants? Si oui quelle est la marche à suivre ? Sachant que c'est toujours son fils qui possède tous les documents et actes de propriété ?

Merci d'avance pour votre aide

Par **morobar**, le **20/02/2017** à **15:29**

Bonjour,

Votre grand père fait ce qu'il veut en matière de vente ou donation.

Attention toutefois aux droits de succession en cas de donation.

Attention aussi au montant de la vente, en cas de sous-évaluation manifeste du prix, aussi bien par le fisc que les héritiers dont vous n'êtes pas;

Par **Trojanito**, le **21/02/2017** à **07:46**

Bonjour,

Et merci Morobar pour votre aide.

Pour authentifier la vente ou le don je dois passer devant un notaire avec mon grand-père... mais comment puis-je aller voir un notaire avec mon grand père, dont les papiers d'identité sont chez un de ces enfants qui s'oppose fortement a ce don ou à cette vente ? Ai-je le droit de les réclamer à son fils ? En cas de refus quel recours j'ai ? J'avoues être un peu perdu ...

Par **Trojanito**, le **21/02/2017** à **07:48**

Et comment puis-je sortir mon grand-père de son hôpital de fin de vie alors qu'il n'a pas lieu d'y être ?

Ai-je légalement le droit de le prendre avec moi ? Dans mon appartement.

Ses enfants peuvent-ils me poursuivre ?

Par **morobar**, le **21/02/2017** à **08:01**

Bonjour,

Je crois que je vais être un peu cru dans mes réponses.

[citation] puis-je sortir mon grand-père de son hôpital [/citation]

Par la porte qui n'est pas verrouillée.

Surtout s'il n'a rien à y faire, aucun hôpital ne garde un patient contre son gré.

[citation]Ai-je légalement le droit de le prendre avec moi ? Dans mon appartement[/citation]

En fait il va où il veut, y compris chez vous.

S'il n'est pas en mesure d'exprimer ses souhaits il faudra passer par la case "justice".

Par **Trojanito**, le **21/02/2017** à **08:25**

Non vous n'avez pas été spécialement cru !!

Merci pour votre aide